

LOISEY INFOS

VOTRE JOURNAL COMMUNAL

Numéro 4 : Octobre 2022



Commune de LOISEY

➤ Adresse

72 Grande Rue

55000 LOISEY

@ : mairie-loisey@gmx.fr

➤ Site internet :

<https://loisey-meuse.fr>

➤ Secrétariat de Mairie :

Tél 03.29.78.82.16

Lundi : 13h30-16h45

Mardi : 9h00-11h45

Mercredi : 13h30-16h45

Jeudi : 8h45-11h45

➤ Permanence des élus

Sur rendez-vous :

Mardi de 18h00 à 19h00

LE MOT DU MAIRE

Loiséennes, Loiséens,

Depuis Mai 2020, la volonté de votre équipe municipale est de donner, à nouveau, une capacité d'autofinancement suffisante à notre commune.

Nous n'avons cessé de réduire les dépenses tout en essayant d'augmenter les recettes.

Chacun d'entre vous a pu constater, en recevant la taxe foncière, que la valeur locative de nos immeubles a augmenté (décision de l'état). Celle-ci devrait perdurer l'an prochain.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a décidé de créer une taxe à hauteur de 2%, taxe validée par la majorité des élus de la C.A.

Notre conseil municipal, sous la pression des services de l'état et de la direction générale des finances publiques, a également voté une hausse sensible de la part communale. (L'analyse financière, réalisée par la DGFIP, est consultable en mairie)

Dans le but de maîtriser notre budget, nous avons par ailleurs, à nouveau, renégocié un échelonnement des crédits contractés pour la réhabilitation et la création de l'ensemble « mairie agence postale-école ».

Toutes ces décisions ont pour but de permettre à la commune de faire face aux travaux et dépenses nécessaires pour préserver notre patrimoine (toiture de l'église) et surtout permettre les investissements souhaités par tous (sécurisation du village, aménagement de la place de l'école, travaux de voirie, de chemin...) mais aussi de faire face aux imprévus (actes d'incivilité, sécurisation des locaux mairie poste suite au cambriolage du 7 octobre dernier).

Nous devons par ailleurs raisonner à long termes dans la gestion de notre patrimoine et réfléchir à de nouvelles recettes avec la valorisation de l'ancienne mairie (implantation d'un logement communal) et la réduction de nos charges avec la vente du gîte, vétuste et nécessitant un investissement démesuré compte tenu de sa rentabilité.

Les ventes de bois ne sont plus à la hauteur du mandat précédent. Nous ne pouvons-nous permettre d'hypothéquer l'avenir, pour combler les manques d'aujourd'hui, en vendant plus que de raisons notre patrimoine forestier.

Notre président, Emmanuel Macron, affirme que le temps de l'opulence est terminé. En ce qui concerne notre mandature, nous ne l'avons jamais connu !

Notre premier objectif est de parvenir à une situation saine, équilibrée et pérenne avant la fin de notre mandat.

Nous espérons que vous comprendrez notre but pour l'avenir de toutes et tous.

Le maire, Serge Nicolas



BIENVENUS AUX NOUVEAUX LOISEENS !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants :

Mme Anne BERTRAND

M. Cédric MIOTTO

Mme Patricia DEHARO

M. Sébastien RICHARD

M. Pascal CERNEAU

Nous avons appris la naissance de :

Danielle JEANNIN, fille de M. et Mme Anthony JEANNIN

Malone TRICHOT, fils de Mme Mathilde BEL et M. Geoffrey TRICHOT ;

Elianna, fille de Mme Julie MENARD (petite-fille de M. et Mme MENARD) ;

Swan, fille de Mme Tatiana et M. Tony BROCARD (petite-fille de M. Jean-Michel BROCARD) ;

Toutes nos félicitations !

Nous vous prions de nous excuser pour les éventuels oublis dans ces rubriques

PANNEAU POCKET / NOUVEAU MEDIA

Vous êtes déjà nombreux à utiliser l'application pour vous tenir informés des nouvelles et événements dans la commune. Il s'agit de l'application Panneau Pocket disponible sur smartphone ou ordinateur. Sur cette application, vous retrouverez des informations mises à jour régulièrement (événements à venir, information sur des travaux de voirie à proximité, animaux retrouvés etc...).

Pour accéder à l'application :

Sur smartphone et tablettes : Téléchargez l'application PanneauPocket et recherchez Loisey (QR code ci-dessous). Il vous suffit ensuite d'enregistrer la commune dans vos favoris et vous recevrez une notification à chaque nouveau message.

Sur ordinateur : rendez-vous sur le site www.app.panneaupocket.com et recherchez la commune.



INFOS UTILES

Ecole Maternelle et Primaire :

- Madame GINTZ, Directrice
Tél 03.29.78.87.59

Assistants maternelles :

- Madame Sylvie VALTRE
Tel : 06.19.46.07.70
- Madame Sabine RENARD
Tel : 06.87.12.22.27

Les entrepreneurs et artisans Loiséens :

- DPEINTURES
Peinture / Revêtement de sol
Adresse : 16 rue du Pouillon
Tél : 06.49.80.21.60
- ATELIER ART METAL
Serrurerie / Ferronnerie
Adresse : 27 Grande rue
Tél : 06 88 45 24 39
- PESCH'ELEC
Electricité Générale
Adresse : 107 Grande rue
Tél : 06.11.87.34.22
- Patrick VARNUSSON
Revêtement de sols et de murs
Adresse : 52 Grande rue
Tél : 03.29.78.18.70
- Bénédicte PESCHELOCHE
Coiffure à domicile
Adresse : Rue marquise du Chatelet
Tél : 06.41.66.18.65
- Jean Louis MARCONI
Sculpteur
Adresse : 82 Grande rue
Tel : 03.29.78.18.29
- Marie POISSON
Magnétiseuse
Adresse : 8 rue de Salmagne
Tél : 06.32.07.18.27
- Centre Equestre Loisey
Adresse : 16 rue des Dîmes
Tél : 03.29.78.10.15

Fermeture du Mont Blanc :

Le Mont-Blanc sera fermé à partir du 20/11/2022
Réouverture du Mont Blanc à partir du 25/03/2023

Location de la salle des fêtes :

Au tarif de 80€ pour les habitants de Loisey et 250€ pour les extérieurs (renseignements en mairie)

Horaires Agence Postale :

Lundi : 8h45 à 11h45
Mardi : 16h00 à 18h00
Mercredi : 8h45 à 11h45
Jeudi : 14h30-16h30
Vendredi 9h15-11h45

Décisions et actions du conseil municipal :

Budget communal 2022

Comme déjà explicité dans nos publications précédentes, notre commune doit faire face à une situation budgétaire complexe et préoccupante depuis la mise en place de notre conseil municipal. En 2021 et en 2022, l'équipe municipale a poursuivi ses échanges avec les services de l'état afin de réaliser un audit précis de notre situation en parallèle d'une gestion rigoureuse « à l'euro près ».

Les différentes études ont statué sur les raisons de nos difficultés et ont validé l'analyse que l'équipe municipale esquissait dans notre précédente publication. Aussi, comme indiqué dans cette dernière, notre objectif reste l'équilibre des finances afin de nous permettre de voir l'avenir sereinement et de pouvoir envisager les investissements nécessaires tout en pérennisant notre école, principale charge de fonctionnement pour notre collectivité.

Durant ces deux premières années de mandat, l'équipe municipale s'est attachée à étudier finement chaque dépense. Renégociation des assurances de la commune, gestion rigoureuse des consommations, diminution des budgets « non essentiels », diminution drastique des indemnités des élus, renégociation des emprunts en cours...

Dans le même temps, une réflexion a été menée sur les recettes. Les finances de notre commune reposent sur trois principaux types de « revenus ». Les dotations de l'état, la fiscalité foncière (dont le taux est défini chaque année par la commune), les recettes forestières. Ces dernières ont été bouleversées ces dernières années par la crise scolyte. Les coupes (et ventes) préventives réalisées depuis 2017 sont dorénavant terminées et les recettes attendues pour les prochains exercices sont restreintes.

Aussi, le conseil municipal a décidé d'agir sur la fiscalité afin d'assurer l'équilibre de l'année en cours et de faire face aux augmentations et hausses conjoncturelles de nos dépenses. Les taux ont été augmentés à 40,02 pour la TFB (taxe foncière bâti) contre 37,02 précédemment et 11,33 pour la TFNB (taxe foncière non bâtie) contre 10,49 précédemment.

Ces taux n'avaient pas été revus depuis une trentaine d'année malgré les modifications importantes dans l'organisation du financement de la Commune (intégration à la communauté d'agglomération, défusion, suppression de la taxe d'habitation etc...).

L'inflation globale estimée selon l'INSEE à + 5% pour 2022 pèse sur les finances de chacun mais aussi sur les finances communales avec l'augmentation du prix de l'énergie, de la réévaluation du point d'indice, l'augmentation du coût des fournitures diverses... L'augmentation de nos impôts qui représente un gain de 1% pour le budget de la Commune est un malheureusement nécessaire pour nous assurer d'une gestion pérenne.

Les élus poursuivent par ailleurs le travail pour trouver de nouvelles recettes. L'implantation de panneaux photovoltaïques au Mont Blanc, d'abord abandonnée, est à nouveau à l'étude et pourrait représenter une nouvelle opportunité.

Gestion du ruisseau et Etude Inondation

Le risque inondation est un problème majeur qui ne manquera pas de s'aggraver avec le dérèglement climatique d'où l'importance de préparer le village à faire face aux épisodes récurrents de précipitations de plus en plus intenses.

Après deux années de rencontres et de réunions avec les services de l'état et de la communauté d'agglomération, une étude globale a été menée par la chambre d'agriculture sur les bassins versants en amont de Loisey afin d'envisager la gestion du ruisseau dans son intégralité.

En ce qui concerne la traversée du village, les spécialistes préconisent l'implantation de banquettes herbacées dans le lit du cours d'eau. En effet en réduisant la largeur d'écoulement, le débit est augmenté et réduit l'atterrissement des limons responsable de l'envasement du ruisseau. C'est le cas sous le pont dans le haut du village où s'accumulent les terres charriées par le ruisseau.

L'équipe municipale (sous l'impulsion énergique et saluée de Samuel Raulot) a enfilé ses bottes et retroussé ses manches pour débayer l'atterrissement provoquant les débordements réguliers dont sont victimes les riverains.

Ce type d'intervention nécessaire et obligatoire n'est malheureusement pas la solution pour réduire les risques d'inondation.

En effet l'étude de la chambre d'agriculture nous préconise deux scénarios qui ont pour but de limiter l'impact des crues en aménageant les bassins versants en amont du village. Le premier est un scénario allégé en termes d'étude et de procédure. Il ne propose que des aménagements d'hydraulique douce. Le second reprend le premier en le complétant avec des travaux plus complexes qui vont demander des études complémentaires. Pour faire simple, l'idée générale est de réaménager les cours d'eau et les zones humides, planter des haies, etc... pour éviter l'érosion des berges (responsable des atterrissements sous le pont), retenir l'eau et atténuer les pics des crues.

La réalisation d'un tel projet ne peut se faire sans convention avec les exploitants et les propriétaires. Le coût est largement subventionné mais une partie non négligeable reste à charge de la Commune et de la communauté d'agglomération (financement et montage en cours d'étude) :

Quelques règles utiles pour les riverains du ruisseau :

- Les riverains sont chargés de l'entretien du ruisseau (berge et moitié du lit).
- Ne jamais intervenir dans le lit du ruisseau sans autorisation des services de l'état.
- Pas de travaux d'entretien avant le 1er juillet pour protéger la faune.
- Obligation de couper les arbustes et branches qui risquent de créer des embâcles.
- Fauchage **sélectif** et tardif des banquettes pour préserver la flore (certaines plantes comme les iris n'ont pas besoin d'être fauchées). Ramasser les herbes coupées pour éviter les embâcles en cas de crues.

Vivre ensemble....

Règlementation Feu

Il est rappelé que les feux sont interdits, à l'exception de ceux nécessaires au chauffage ou la cuisson. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

Les temps changent, les pratiques aussi... Soyons responsables !

Règles d'urbanisme / Construction / Extension / Modification

Le code de l'urbanisme impose pour certains travaux la demande d'autorisation. Les travaux de modification de façade (y compris toiture), de remplacement de menuiseries extérieures, de construction d'abris (même ouverts), de vérandas, d'annexe (maison de jardin, cabane) et de démolition doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Le type de demande dépend de la consistance et de l'importance des travaux (déclaration préalable, permis de construire, etc..). Ces dossiers pour des travaux courants ne sont pas très complexes à monter et permettent de sécuriser votre construction. Une construction ou un aménagement édifié sans autorisation expose à de lourdes amendes, en cas de suite judiciaire, à la démolition et, en cas de contrôle des services fiscaux, à un redressement pour fraude... Il est donc préférable de prendre le temps. L'équipe municipale peut vous accompagner dans vos démarches (sur rendez-vous).

Votre marché :

Afin d'assurer un nombre plus constant de producteur et pour faire face à la baisse de fréquentation constatée, le marché se tient dorénavant le premier vendredi de chaque mois uniquement.

Acheter local, c'est faire vivre notre région, aider les jeunes producteurs et faire un geste pour la planète !

Alors à vos paniers ! Continuons à faire vivre cette manifestation conviviale !



Un joyeux anniversaire à notre doyen :

Une délégation du conseil municipal s'est déplacée pour souhaiter un Joyeux Centenaire à Monsieur HALIK. Un colis de l'amitié lui a été transmis au nom de tous.

Bien entouré par sa famille et au son de l'accordéon, Monsieur HALIK a profité de cette journée !



Vie de l'école :

Départ en retraite de Madame Gérard

La fête de fin d'année scolaire 2021-2022 fut l'occasion de saluer le parcours d'Agnès Gerard directrice de notre école depuis (17 ans ????) et de lui souhaiter le meilleur pour sa retraite. Ce fut pour tous l'occasion de la remercier pour ces années passées à l'éducation de nos bambins. Un moment d'émotion partagée au cours duquel Madame Gérard a reçu les cadeaux et surprises préparés par ses collègues, ses élèves, parents d'élèves et équipe communale.



Réorganisation de l'équipe pédagogique



Depuis la rentrée de septembre, l'école accueille Madame Minster qui encadre la classe de CP à CE2 et Madame Thierion pour les classes de CM1 et CM2. Madame Gintz dorénavant directrice de l'école assure toujours les cours des enfants de maternelle assistée de Madame Nicolas.

Tous nos vœux de réussite à cette nouvelle équipe !

Vies associatives et Idées Fameuses :

Verger communal

Le partenariat avec « Meuse Nature Environnement » dans le cadre du projet « Trame verte et bleue » a permis, grâce à l'action des bénévoles la plantation de 12 arbres au printemps avec l'aide des jeunes (et des moins jeunes) du village, des bénévoles de l'association AMATraMI (Association Meusienne d'Accompagnement des Trajets de vie des Migrants). C'était un premier pas, vu à la télé !!! Une journée va être programmée cet hiver pour planter de nouveaux arbres, arbustes à petits fruits et de la vigne. Un grand merci aux bénévoles !



« Ma Fameuse Idée »

Deux projets Loiséens ont été retenus dans le cadre du programme « Ma fameuse Idée » lancé par le Département de la Meuse.

Projet : Le Mont Blanc au Vert

L'association ALFA a pour projet de transformer l'ancienne déchetterie de Loisey en un lieu pédagogique et convivial. A l'aide de panneaux explicatifs sur la thématique des déchets, cet espace pourrait devenir un lieu d'observation ainsi qu'un lieu de réflexion sur nos erreurs du passé afin d'éviter de les reproduire. L'installation de tables et de bancs a aussi été imaginée afin de créer un joli point de vue. Cette idée est en lien avec le projet de Meuse Nature Environnement qui installe sur la Commune un verger. Ainsi, des panneaux informatifs sur les espèces présentes dans ce verger pourront également être installés, de quoi créer un bel espace naturel.

Projet : Un parcours de promenade ludique et convivial à Loisey

Des habitants de Loisey souhaitent améliorer l'accueil dans leur Commune. Loisey a déjà l'avantage de posséder des structures qui attirent les habitants du village mais aussi, et régulièrement, des personnes de l'extérieur. Le projet est donc d'acquérir des équipements afin que chacun puisse se promener dans le village en toute sécurité. L'installation de bancs, de tables de pique-nique, ainsi que de différents panneaux informatifs a été imaginée pour créer un parcours agréable et attractif.

Pour soutenir ces idées retenues parmi les 137 projets départementaux, il vous suffit de vous rendre sur la page internet <https://jeparticipe.meuse.fr/> et de voter ! (Fermeture des votes le 15 novembre 2022)

Communication de l'Association Loiséenne pour les Fêtes et Animation

Le 26 mars dernier, de nombreux bénévoles de l'association ALFA se sont réunis, ont proposé diverses actions et ont élu un nouveau bureau.

Les premières actions ont été de participer au début des plantations au verger communal et d'organiser la brocante du 5 juin.

Plusieurs projets sont en cours :

- Organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants (la date du 3 décembre a été mentionné)
- Plantations d'hiver au verger,
- Nettoyage et remise aux normes de l'ancienne mairie pour créer la bibliothèque et un lieu associatif,
- Projet déposé au Conseil Départemental - Ma Fameuse Idée « le Mont Blanc au Vert » : aménagement d'un sentier nature sur la partie haute et boisée du verger.

L'aménagement de la bibliothèque a débuté par l'inventaire des travaux à faire, le débarras des encombrants et un premier nettoyage.

Les nouveaux bénévoles sont les bienvenus, rejoignez-nous et apportez vos idées !

Informations et contact : loiseyalfa@gmail.com

Vie communale :

Parrainage Civil :

La municipalité a eu le plaisir de faire le parrainage civil de Danielle JEANNIN.

Cérémonie 11 Novembre 2022 :

11h début de la cérémonie, suivi du pot de l'amitié à la salle communale.

Noël des séniors :

La majorité ayant opté pour le colis gourmand, ce choix sera respecté. La distribution reste à organiser.

Pendant ce temps-là... :

Départ retraite Christiane, Secrétaire de Mairie :

Les Loiséennes et Loiséens ont apporté leur reconnaissance pour Christiane, qui a servi la commune pendant 25 ans.

Petite intervention remise des cadeaux et le moment de convivialité pour clore cette matinée.



Soirée Halloween :

Accompagnés de Conseillers et de parents, de petits monstres ont envahi Loisey le temps d'une soirée hurlant « des bonbons ou un sort » !



11 Novembre 2021 :

Le traditionnel hommage rendu aux victimes de guerre par les enfants de l'école et la municipalité en présence de la population et d'anciens combattants.



Saint-Nicolas 2021 :

Un après-midi festif en l'honneur du St-Nicolas avec un spectacle et remise de chocolat offert par l'ALFA et la municipalité.



Chasse aux oeufs :

Entre temps, l'ALFA a organisé une chasse aux œufs pour Pâques.

Soutien à l'Ukraine :

Nous remercions les Loiséennes et Loiséens pour leurs gestes de solidarité vis-à-vis des événements en Ukraine.

Trois collectes de dons ont été effectuées.



Merci aux habitants et élus qui participent au fleurissement et l'embellissement du village !



Bien que les déjections animales (crottes de chiens et/ou crottins de chevaux) puissent servir d'engrais, il serait de bon aloi de les ramasser 😊